

DEVANT LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE
CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS

Dossier n° : 001/18-07-2007-CETC/CPI
Déposé auprès de : Chambre de Première Instance
Date du document : 11 juin 2009
Partie déposante : Co-Avocats des Parties Civiles
Langue originale : Français (Traduction Khmer)
Type de document : Confidentiel

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):
..... 11 / JUN / 2009

ម៉ោង (Time/Heure) : 15:30

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: P.A.G.

**GRUPE 4 – DEMANDE DE COMMUNICATION DU RAPPORT DU BSCI,
CONJOINTE A CELLE DU GROUPE 1 DES CO-AVOCATS DE PARTIES CIVILES**

Déposé par :

Destinataire

Co-Avocats des Parties Civiles

Chambre de Première Instance :

Copie à

Me. HONG Kimsuon
Me. Pierre-Oliver SUR

M. le Juge NIL Nonn, Président
Mme la Juge Silvia CARTWRIGHT
M. le Juge YA Sokhan
M. le Juge Jean-Marc LAVERGNE
M. le Juge THOU Mony

Accusé :

KAING Guek Eav alias Duch

Avocats de la Défense :

Me. KAR Savuth
Me. François ROUX

Co-Avocats des Parties Civiles

Me. Alain WERNER
Me. Brianne McGONIGLE
Me. Karim KHAN
Me. Philippe CANONNE
Me. Annie DELAHAIE
Me. Elizabeth RABESANDRATANA

Bureau des Co-Procureurs :

Mme CHEA Leang
M. Robert PETIT
M. YET Chakriya
M. William SMITH

Me. KONG Pisey
Me. YUNG Phanith
Me. Silke STUDZINSKY
Me. TY Srinna
Me. KIM Mengkhy
Me. MOCH Sovannary
Me. Martine JACQUIN

ឯកសារបានផ្តល់ដោយមន្ត្រីមត្រួតពិនិត្យតាមច្បាប់
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ នៃការបញ្ជាក់ (Certified Date /Date de certification):
..... 16 / 06 / 2009

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: C.H. Fey

M. PICH Sambath
M. Alex BATES

1. Le 11 mai 2009, les Co-Avocats de parties civiles du Groupe 1 ont déposé un mémoire visant à obtenir de la Chambre de Première Instance des CETC la communication du Rapport du Bureau des Services de Contrôle Interne de l'Organisation des Nations-Unies (BSCI) aux parties au procès de M. Kaing Guek Eav *alias* Duch.
2. Le 21 mai 2009, la Chambre de Première Instance demandait aux parties de déposer un mémoire écrit, exposant leur position quant à la communication dudit rapport.
3. C'est dans ces circonstances que les Co-Avocats de parties civiles du Groupe 4, estimant que la communication du Rapport du BSCI est indispensable à la sauvegarde de l'intégrité du procès de Duch, s'associent à la demande exprimée par le Groupe 1 et adoptent ses motifs.

Fait à Phnom Penh, le 11 juin 2009

Pour les Co-avocats des parties civiles (Groupe 4)



HONG Kimsuon



Pierre-Olivier SUR